PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME

Liberté
Égalité
Fraternité

DOSSIER DE PRESSE

La seconde édition nationale de la Semaine de l'Intégration est pilotée par le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, la délégation interministérielle chargée de l'accueil et de l'intégration des réfugiés (DIAIR) et les autres partenaires ministériels. Elle constitue un temps fort afin de faire connaître et valoriser les initiatives et les actions portées par l'État et ses partenaires (associations, collectivités territoriales, entreprises engagées dans l'insertion, etc) en faveur de l'intégration socio-professionnelle des étrangers primo-arrivants, en situation régulière. Elle constitue également l'occasion de mettre en lumière des parcours exemplaires et inspirants.

La semaine de l'intégration se tiendra du lundi 17 au vendredi 21 octobre 2022. À cette occasion 425 événements sont prévus sur le territoire national, dont 8 en Seine-Maritime.

Événements organisés en Seine-Maritime

La semaine de l'intégration en Seine-Maritime sera ouverte le lundi 17 octobre 2022 à 10h en Préfecture par Pierre-André DURAND, Préfet de la Seine-Maritime, qui présidera une table ronde réunissant des profils aux parcours diversifiés (étrangers primo-arrivants, bénéficiaires de la protection internationale, populations déplacées d'Ukraine, étranger en voie de naturalisation). Cette table ronde, ouverte à la presse, est l'occasion de pouvoir échanger sur les dispositifs d'accueil et d'insertion dont ont pu bénéficier les participants.

Cet événement sera également l'occasion d'échanger autour du dispositif d'accueil et d'hébergement des populations déplacées d'Ukraine depuis la fin du mois de février 2022 et qui sont présentes dans le département. Plus de 1500 personnes ont sollicité en Préfecture le bénéfice du mécanisme européen de protection internationale spécialement déclenché aux débuts des hostilités. Cette protection donne droit au versement d'une allocation mensuelle, à un hébergement, à certains droits sociaux et à l'autorisation de travailler. Les enfants peuvent également être scolarisés dans les établissements scolaires, pour suivre le cursus scolaire français ou ukrainien.

L'État a également souhaité valoriser les parcours des étrangers qui ont sollicité et obtenu la citoyenneté française. Deux cérémonies de naturalisation, respectivement organisées le lundi 17 octobre en Préfecture de la Seine-Maritime (Rouen) et le mercredi 19 octobre à la sous-préfecture du Havre, seront l'occasion de célébrer l'entrée dans la communauté nationale des citoyens qui ont fait le choix de devenir français.

À l'occasion de cette Semaine de l'intégration seront notamment proposées par les acteurs partenaires de l'État des actions en faveur de l'insertion professionnelle et de la formation :

- Mardi 18 octobre sera organisée une visite à l'AFPA à Saint-Étienne-du-Rouvray pour une présentation de l'offre de formation et la visite des plateaux techniques à des bénéficiaires de la protection internationale. Cette action est pilotée par le groupe SOS Solidarité ;
- Mercredi 19 octobre, l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) et FACE Normandie organisent une rencontre entre des entreprises partenaires et des étrangers primo-arrivants, incluant des simulations d'entretiens d'embauche.

Parallèlement à ces actions, la Préfecture de la Seine-Maritime mettra chaque jour en avant sur ses réseaux sociaux un profil d'intégration inspirant.

Dispositifs opérés par l'État en faveur de l'intégration des étrangers primo-arrivants

L'État finance chaque année par appel à projets des actions en faveur de l'insertion socio-professionnelle, de la connaissance de la société française et des valeurs de la République, ou encore de la formation linguistique. **503 700 € ont été mobilisés en 2021** à l'appui de 19 projets portés par des partenaires (associations, centre sociaux, etc) dans le département.

L'État finance également des programmes spécifiques visant à un accompagnement renforcé pour certains publics :

- **Le PARE (Parcours d'Accompagnement des Réfugiés vers l'Emploi)** : opéré par un consortium piloté par Media Formation et réunissant des partenaires de l'emploi (AFPA, GRETA, Missions locales, etc). Ce projet a été retenu au titre de l'appel à projet 2019 sur l'intégration professionnelle des Bénéficiaires d'une Protection Internationale (BPI) et inscrit dans le plan d'investissement dans les compétences. Il consiste en un accompagnement global et renforcé pour l'insertion des étrangers primo-arrivants, notamment vers les métiers en tension. 668 personnes en ont bénéficié depuis 2019 : 56 % des bénéficiaires sont en emploi ou en formation qualifiante ou certifiante.

- **Le Programme HOPE (« Hébergement Orientation vers l'Emploi »)** : ce programme est à destination des réfugiés et bénéficiaires de la protection internationale. Il consiste en 8 mois de formation et d'accompagnement, avec un hébergement en centre AFPA et des cours de français intensifs. 2 actions HOPE sont portées en 2022 :
  - Agent de fabrication industrielle (Le Havre) : a débuté le 3 octobre avec 14 participants.
  - Maçon VRD (Saint-Étienne-du-Rouvray) : a débuté le 26 septembre avec 12 participants.

Une attention particulière est également portée à la réussite éducative des enfants et au soutien parental. Le dispositif **« Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » (OEPRE)**, porté par l'Éducation nationale, vise à soutenir les parents dans l'acquisition des bases de la langue française, des valeurs de la République, et de mieux comprendre le fonctionnement et les attentes de l'école vis–à-vis des parents. Tout parent, même allophone, peut venir suivre ces ateliers gratuits. Dix ateliers sont aujourd'hui ouverts en Seine-Maritime, dont 2 dédiés aux publics ukrainiens à Rouen et Saint-Valéry-en-Caux.

L'insertion des étrangers primo-arrivants passe également par l'ouverture culturelle. Ainsi, a été signé le 12 juillet 2022 un **partenariat national avec le Centre des monuments nationaux** pour faciliter l'accès aux signataires d'un contrat d'intégration républicaine au patrimoine français : chaque signataire peut désormais visiter gratuitement un monument national de son choix, accompagné de ses proches. Des visites pourront également être organisées à l'occasion des formations linguistiques prescrites dans les contrats d'intégration républicaine.

Le public des étrangers primo-arrivants et des bénéficiaires de la protection internationale est enfin l'un des publics prioritaires identifiés dans la feuille de route signée au mois de septembre 2022 entre le Préfet de la Seine-Maritime, FACE Normandie et le CREPI Normandie au titre du programme « Les entreprises s'engagent ». Cette communauté d'entreprises, soutenue financièrement par l'État, travaille à la meilleure inclusion et à l'accompagnement des publics dans l'emploi durable partout sur le territoire national.

Dispositifs partenariaux

La dynamique d'intégration que porte aujourd'hui l'État est de rassembler l'ensemble des acteurs et partenaires qui interviennent sur le parcours des primo-arrivants, en termes de logement, d'emploi, d'accès aux droits, de santé ou encore de formation linguistique. L'État a ainsi signé en 2021 deux **contrats territoriaux d'accueil et d'intégration,** respectivement avec la Métropole de Rouen Normandie et avec la ville du Havre.

Ces contrats visent à mieux coordonner les acteurs et promouvoir de nouvelles actions sur des axes d'intervention nationaux (maîtrise de la langue, formation et emploi, accès aux droits, accès à la santé, logement, etc). À titre d'exemple, le plan d'action du CTAI de la Métropole travaille sur la question de la promotion de la santé en lien avec l'association Terra-Psy-Psychologue sans frontières et France Terre d'Asile, l'appui à l'hébergement et le logement avec l'association ANLAJT, ou encore l'apprentissage du français via la plateforme ALICE portée par MEDIA Formation.

L'État finance ces deux Contrats territoriaux d'accueil et d'intégration, pour un total de **511 200 € en 2022**.

L'État et ses partenaires sont également engagés dans le développement de la **plateforme « ALICE » (Accueil Linguistique Information et conseil)**, créée en 2018, portée par Média Formation. Cette plateforme cofinancée par l'État est à destination des primo-arrivants, notamment jeunes majeurs, afin de les orienter vers l'offre de formation linguistique et professionnelle de proximité. Cette offre se déploie dans la ville de Rouen et 5 communes alentours : Maromme, Canteleu, Saint-Étienne-du-Rouvray et Notre Dame de Bondeville. Plus de 80 partenaires et 172 contacts y sont recensés.

Chiffres dans le département de la Seine-Maritime

En 2021, 1546 contrats d'intégration républicaine (CIR) ont été signés en Seine-Maritime. On compte 838 hommes (54%) et 708 femmes (46%), marié dans la moitié des cas.

- Par nationalité : Afghanistan (247), Maroc (162), Tunisie (140), Algérie (106), Sénégal, Guinée, Côte d'Ivoire ;
- Par formation : 248 non scolarisés (primaire), secondaire (466), bac (146), bac +2 (77), bac + 3 (127), Bac +4 (164) ;
- 40 % des CIR incluent des prescriptions linguistiques : parcours de 600 h (36 %), 400h (34%), 200 h (17%), 100h (13%) ;
- 1 signataire sur 2 est inscrit à Pôle Emploi

L'État a versé 503 700 € de subventions à des structures œuvrant pour l'intégration, ainsi que 511 200€ pour les deux contrats territoriaux d'accueil et d'intégration du département.

Le contrat d'intégration républicaine (CIR)

Le contrat d'intégration républicaine (CIR) est conclu entre l'État français et tout étranger non européen admis au séjour en France souhaitant s'y installer durablement (immigration familiale, professionnelle, obtention de la protection internationale ou protection subsidiaire). Le contrat est d'une durée d'un 1 an renouvelable une fois en cas de besoin.

L'étranger est tout d'abord convoqué pour un entretien à l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII). A l'issue de cet entretien il signera son contrat, qui contient notamment des clauses d'engagement à respecter les principes et valeurs de la société et de la République, ainsi qu'à suivre avec assiduité les formations prescrites qui sont de deux ordres :

- Des formations linguistiques dont le volume horaire varie selon le niveau de français évalué lors de l'entretien : le signataire pourra avoir jusqu'à 600 h de formation linguistique pour obtenir dans un premier temps le niveau A1, c'est-à-dire le niveau dit de « découverte » d'une langue.
- 4 jours de formation civique obligatoire pour tous les signataires du CI.

Lors de la signature du CIR, l'étranger reçoit toutes les informations nécessaires à son insertion sur le territoire (dispositifs d'emploi, de recherche de logement, associations partenaires).